

Aménagement Et Gestion Des Infrastructures Marchandes Dans La Commune De Ouinhi Au Benin

[Development And Management Of Commercial Infrastructures In The Commune Of Ouinhi In Benin]

Sandé ZANNOU et Sèvègni Brice TCHAOU

Université d'Abomey-Calavi (UAC), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Laboratoire d'Aménagement du Territoire, d'Environnement et du Développement Durable (LATEDD).



Résumé – Les infrastructures marchandes constituent l'une des sources de mobilisation des ressources financières pour les Communes béninoises à cette ère de la décentralisation ; mais elles ne sont pas toujours bien aménagées. Cette recherche vise à analyser le mécanisme de gestion et d'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi. L'approche méthodologique adoptée est basée sur la collecte des données et leur traitement suivis de l'analyse des résultats à l'aide du modèle SWOT. Au total, 114 personnes ont été interrogées et 21 personnes ressources interviewées. Il ressort de l'analyse des résultats que la Commune de Ouinhi compte 103 infrastructures en matériaux définitifs dans les trois marchés, réparties comme suit : 70 hangars, 28 boutiques et 05 magasins. En dehors des marchés, on dénombre 21 boutiques et 02 parkings construites par la mairie dans la Commune. Les infrastructures marchandes sont en nombre limité et inégalement réparties dans la Commune. Ce qui ne facilite pas les échanges commerciaux surtout dans les marchés. Ainsi, les artères des marchés sont occupées par les vendeuses et les équipements en matériaux précaires (appâtâmes, etc.) prédominent dans les marchés. Cet état de chose se justifie par plusieurs facteurs dont le manque d'une politique claire d'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune ; la politisation des projets d'aménagement des infrastructures marchandes et une politique approximative de gestion de ces infrastructures. En définitive, les infrastructures marchandes contribuent faiblement au financement local. De 2016 à 2020, la contribution moyenne des recettes marchandes aux ressources propres de la Commune est évaluée à 12 %. Dans ces conditions, il est impérieux que les autorités locales adoptent une meilleure politique d'aménagement pour favoriser une meilleure contribution du secteur au développement local dans la Commune de Ouinhi.

Mots clés – Ouinhi, infrastructures marchandes, aménagement, gestion, développement local

Abstract – Commercial infrastructures are one of the sources of mobilization of financial resources for Beninese Communes in this era of decentralization; but there are not always well equipped. This research aims to analyze the mechanism of management and development of market infrastructures in the Municipality of Ouinhi. The methodological approach adopted is based on the collection of data and their processing followed by the analysis of the results using the SWOT model. A total of 114 people were interviewed and 21 resources people interviewed. It emerges from the analysis of the results that the Municipalities of Ouinhi has 103 infrastructures in permanent materials in its three markets, distributed as follows: 70 sheds, 28 shops and 5 stores. Apart from the markets, there are 21 shops and 2 car parks built by the town hall in the Commune. Commercial infrastructures are limited in number and unevenly distributed in the Commune. This does not facilitate trade, especially in the markets. Thus, the arteries of markets are occupied by the vendors and equipment made of precarious materials (bait, etc.) predominates in the markets. This state of affairs is justified by several factors including the lack of a clear policy for the development of commercial infrastructures in the Commune ; the politicization of commercial infrastructure development projects and an approximate management policy for these infrastructures. Ultimately, market infrastructures contribute little to local financing. From 2016 to 2020, the average contribution of market revenue to the Municipality's own resources is estimated at 12 %. Under these conditions, it is imperative that local authorities adopt a better development policy to promote a better contribution of the sector to local development in the Municipality of Ouinhi.

Keywords – Ouinhi, market infrastructure, planning, management, local development.

INTRODUCTION

Le début des années 1990 voit en Afrique, un mouvement de fond dans les sociétés africaines. Celui-ci se traduit par un appel à la démocratie, au multipartisme et exige une implication plus grande des populations dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne. Ce qui aboutit à l'adoption de la décentralisation avec le conditionnement de l'aide internationale par plusieurs partenaires (IRAM, 2008, p. 10). Cette réforme prévoit le partage de certaines compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ainsi, les toutes jeunes collectivités locales se sont souvent vues déléguer entre autres, la gestion des marchés, et ont entrepris des projets de réhabilitation de ces équipements, dans la double perspective d'en retirer des recettes à même d'assurer leur fonctionnement, voire même de financer leurs investissements, et de réguler et mieux contrôler l'économie informelle liée au commerce (AFD, 2015, p.4). En effet, les marchés et en général les infrastructures marchandes constituent ainsi un enjeu économique et politique majeur et des pôles générateurs d'emplois pour les collectivités locales (B. Ibikounlé, 2017, p. 40). Selon T. Degan (2013, p. 32), « les recettes non fiscales de la Commune sont majoritairement constituées des recettes issues des équipements marchands, en l'occurrence les droits de place sur les marchés et les droits de stationnement sur les gares routières ». Pour B. Michelon (2012, p. 82), « les marchés sont donc pour les villes, des équipements générateurs de ressources propres, à travers la perception des loyers, ou d'une redevance d'exploitation ».

Toutefois, la vitalité des pôles d'échanges que constituent les marchés dépend de leur gouvernance et de leur emplacement (R. Kadjegbin, 2010 p. 18). Or, les marchés béninois font face à de nombreux problèmes notamment d'aménagement : le mauvais état des routes qui ne facilite pas l'accès aux marchés en toutes saisons, le manque et la défectuosité des hangars (C. Koukoui, 2016, p. 64). Pour B. Fangnon (2018, p. 171), il s'agit « d'une mauvaise gestion et celle-ci est due à plusieurs facteurs tels que l'insuffisance de personnels qualifiés, le manque de suivi, le détournement des fonds, etc. Ce qui suscite une révolte au sein des usagers à ne plus continuer à s'acquitter des droits ». De plus, il n'y a pas un comité de gestion pour l'entretien et la réhabilitation des infrastructures ou de suivi des équipements, ce qui amène une idée de désintéressement, voire de découragement au sein des usagers à solder les redevances. Dès lors, la part des recettes des infrastructures économiques et marchandes dans les recettes propres est dérisoire dans la plupart des Communes. Les recettes actuellement mobilisées sur les infrastructures économiques et marchandes sont loin d'atteindre 20 % des recettes propres des Communes du Borgou par exemple et elles se situent à 19,08 % dans l'Alibori (GEDES-COLTER IC, 2013, p. 12).

Dans la Commune de Ouinhi, les infrastructures marchandes occupent une place importante dans la mobilisation des ressources locales. Toutefois, un tour dans la Commune laisse entrevoir des infrastructures dans un état défectueux et dégradé. Dès lors, l'on se pose la question de savoir : quelle est l'efficacité de la politique d'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi ? Cette question centrale constitue l'axe majeur de la présente recherche et a permis de faire l'état des lieux des infrastructures marchandes de la Commune, d'analyser la politique de leur aménagement et de déterminer l'incidence de leur gestion sur le développement local.

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE OUINHI

Localisée entre 6° 37' 36" et 7° 12' 0" de latitude nord et entre 2° 19' 12" et 2° 38' 24" de longitude est, la Commune de Ouinhi est limitée au nord-ouest par la Commune de Zagnanado, au sud-ouest par la Commune de Zogbodomey, au sud par le département de l'Ouémé et à l'est par celui du Plateau. Elle couvre une superficie de 483 km² et est composée de 40 villages et quartiers de villes répartis sur quatre arrondissements : Ouinhi, Dasso, Sagon et Tohoué (figure 1).

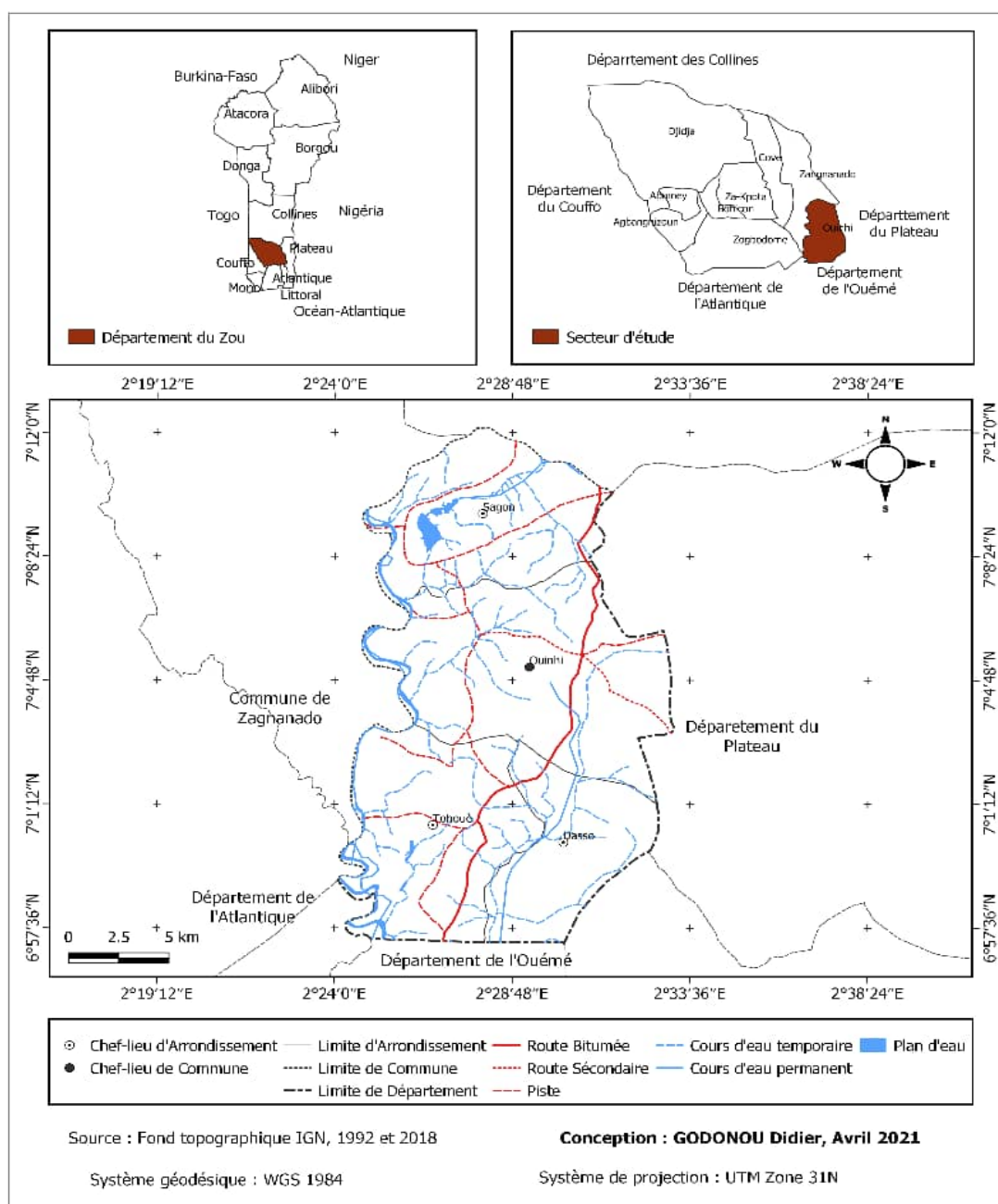


Figure 1 : Situations géographique et administrative de la Commune de Ouinhi

Etant au milieu de plusieurs Communes et départements du Bénin, la Commune de Ouinhi bénéficie d'une position favorable au rayonnement de ces infrastructures marchandes.

II. METHODOLOGIE

2.1- Données, outils et méthodes de collecte des données

Diverses données ont été utilisées dans cette recherche. Il s'agit des données qualitatives (données liées à la gestion des infrastructures marchandes, l'état des infrastructures disponibles, les contraintes d'aménagement de ces infrastructures) et quantitatives (données relatives au nombre de boutiques, hangars, magasins, d'ouvrages d'assainissement dans les marchés, aux coûts de location des infrastructures et équipements marchands, aux différentes taxes payées par les usagers).

Pour collecter ces données, différents outils sont utilisés. Il s'agit d'une grille d'observation destinée à prendre note des faits observés notamment l'état des infrastructures marchandes, du questionnaire adressé aux exploitants des infrastructures marchandes et d'un guide d'entretien pour les personnes ressources (autorités locales, responsables des comités de gestion des marchés).

Le *Global Positioning System* (GPS) a permis la prise des coordonnées géoréférencées des marchés et de quelques hangars et boutiques en vue de leur spatialisation. L'appareil photo numérique a servi à la prise de vues illustratives des équipements marchands.

Quant aux techniques de collecte, elles concernent la recherche documentaire qui a consisté à parcourir plusieurs centres de documentation (FLASH/UAC, INSTaD, Mairie de Ouinhi, MIC) et à consulter les sites internet ; l'enquête réalisée au moyen des enquêtes individuelles auprès des groupes cibles, des entretiens avec les personnes ressources et des observations.

2.2- Echantillonnage

La technique d'échantillonnage des enquêtés est basée sur le choix raisonné. Ainsi, seuls les Arrondissements abritant de marchés et d'infrastructures marchandes conséquentes ont été parcourus ; il s'agit de Ouinhi centre et Dasso. Au niveau de ces arrondissements, l'enquête a porté sur les exploitants des infrastructures et usagers des marchés. Au total, sur la base des places assises disponibles dans les marchés et du nombre d'infrastructures marchandes disponibles, l'effectif total des occupants est estimé à 760 (Mairie de Ouinhi, 2021). Pour déterminer la taille de l'échantillon, un taux de sondage de 15 % a été appliqué à cet effectif total, ce qui donne 114 personnes enquêtées. En plus de cet effectif, 6 élus locaux, 4 responsables des parkings, 8 membres de comités de gestion des marchés et 3 agents collecteurs de recettes de la mairie ont été interviewés.

2.3- Traitement des données et analyse des résultats

Les données recueillies sur le terrain ont été dépouillées manuellement et codifiées avant d'être traitées par l'ordinateur grâce au logiciel Word 2013. Ces données ont été transformées en tableaux et figures à l'aide du tableur Excel 2013. Les cartes ont été réalisées avec le logiciel Map info 8.0.

III. RESULTATS

3.1- Etat des lieux des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi.

Les infrastructures marchandes sont l'ensemble des équipements, des emplacements, qui permettent aux usagers d'exposer ou de stocker leurs marchandises. La Commune de Ouinhi dispose de trois (03) marchés dont le marché de Ouinhi centre d'envergure régionale et deux marchés secondaires (Dasso et Aïzè). Outre ces marchés, il existe d'autres infrastructures marchandes réparties sur le territoire de la Commune.

3.1.1- Marché central de Ouinhi

Le marché de Ouinhi centre est situé au bord de la Route Nationale Inter-Etats (RNIE4) Cotonou-Kpédékpo. Le marché s'anime tous les cinq jours. L'effectif total des usagers varie entre 35 000 et 40 000 (Mairie de Ouinhi, 2008 p. 33). Dans le marché central, il est dénombré au total 25 hangars et 15 blocs de boutiques de soixante-dix-huit (78) places construites par le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), Projet National de Développement Conduit par les Communes (PSDCC), Fonds International du Développement Agricole (FIDA), Produce Mart Internal Limited (PMIL) et Fonds propre de la Commune. Le marché dispose aussi d'une auto-gare, de deux magasins dont un est construit pour le stockage et la commercialisation de 500 tonnes de maïs par l'Atelier de Construction de Matériel Avicole (ACMA), un Super marché appelé " Les 2A", deux modules de latrines et un autre à quatre cabines tous fonctionnelles. Ce marché possède également d'autres infrastructures mais non fonctionnelles (une cabine non fonctionnelle, deux modules, l'un à quatre cabines et l'autre à cinq cabines). Les photos 1 et 2 montrent des infrastructures en matériaux modernes au marché central de Ouinhi.



Photo 1 : Magasin au marché central



Photo 2 : Hangars au marché central

Planche 1 : Magasin et hangars au marché central de Ouinhi

Prise de vues : Zannou, avril 2021

La photo 1 est celle d'un magasin construit par ACMA dans le marché central de Ouinhi dont le coût est estimé à 133 628 668 millions F CFA dont 5 % de la part de la mairie. Cette infrastructure est destinée au stockage de maïs et constituée d'un magasin de stockage de cinq cents (500) tonnes, d'un hangar de vente, d'une aire de séchage, d'un bureau pour le gestionnaire et équipée d'une balance pour la pesée des sacs, d'une égreneuse, des bâches puis de deux moto-tricycles. Quant à la photo 2, elle montre un hangar en matériaux définitifs dans le marché de Ouinhi centre pour accueillir les produits manufacturés ou des objets précieux par les commerçants d'un niveau financier plus élevé.

Il faut noter qu'en dehors de ces différentes infrastructures, le reste des places n'est que des appâtâmes construits par chaque commerçant qui n'a pas pu avoir de place dans les hangars et boutiques. Ils sont plus nombreux que les hangars, les boutiques et les magasins en matériaux définitifs. De nombreux commerçants préfèrent même mener les activités commerciales au bord de la RNIE 4.

3.1.2- Marché de Dasso

Le marché de Dasso est situé à 11 kilomètres du marché central de Ouinhi, au bord de la voie Bonou-Kpédékpo. Il dispose de 35 hangars, de 8 blocs de boutiques de 12 places, 01 parking des taxis motos, 01 gare routière et 02 modules de latrine à 04 cabines. Les photos 3 et 4 montrent respectivement un magasin et une boutique dans le marché de Dasso.



Photo 3 : Magasin au marché de Dasso



Photo 4 : Boutique au marché de Dasso

Planche 2 : Equipements marchands au marché de Dasso

Prise de vues : Zannou, avril 2021

La photo 3 est celle d'un magasin de stockage des produits agricoles construit par le Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé, du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et la Banque Africaine de Développement pour aider les commerçants à conserver leurs produits agricoles ou marchandises. La photo 4 est un modèle de boutiques érigées

dans le marché de Dasso. Il s'agit d'un ensemble de cinq boutiques bien spacieuses pouvant être abritées par les commerçants, vendeurs voire les artisans (ateliers de couture, coiffure etc.). Les autres infrastructures sont des appâtâmes dont trois sont en bambou servant d'abri pour certains commerçants. D'autres sont exposés ainsi que leurs marchandises à l'aire libre pour faute d'infrastructures. Le problème auquel les usagers sont confrontés est l'insuffisance des hangars, latrines, l'inexistence des boutiques, magasins et la prise véritable en charge du marché par les autorités.

3.1.3- Marché d'Aïzè

Le marché d'Aïzè est situé dans l'arrondissement de Sagon dans la Commune de Ouinhi. Il est situé sur la voie de Ouinhi-Kpédékpo à 7,50 km du marché central. Il s'anime tous les cinq jours. Il dispose de dix (10) hangars et cinq (05) boutiques construites par le projet d'Appui aux Communes et aux Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS), le FADeC et le FIDA. On y retrouve aussi deux (02) magasins. A l'exception des hangars, boutiques et magasins, les autres types sont des appâtâmes où des marchandises sont exposées à l'aire libre. Le tableau I récapitule les infrastructures en matériaux définitifs disponibles dans chacun des trois marchés de Ouinhi.

Tableau I : Infrastructures marchandes existant dans les marchés de la Commune de Ouinhi

Marchés	Hangars en matériaux modernes	Boutiques	Magasins
Marché centre de Ouinhi	25	15	02
Marché de Dasso	35	08	01
Marché d'Aïzè	10	05	02
Total	70	28	05

Source : Enquêtes de terrain, année 2021

En définitive, il y a 103 infrastructures en matériaux définitifs dans les trois marchés de Ouinhi, réparties comme suit : 25 hangars, 15 boutiques et 02 magasins dans le marché central de Ouinhi ; 35 hangars, 8 boutiques et 01 magasin au niveau du marché de Dasso et 10 hangars, 05 boutiques et 02 magasins à l'intérieur du marché d'Aïzè. Ces infrastructures sont insuffisantes et inégalement réparties dans la Commune. Les populations sont obligées de construire des infrastructures en matériaux précaires qui les exposent aux intempéries. Ainsi, le manque d'infrastructures marchandes dans la Commune empêche les centres commerciaux de jouer convenablement leur rôle. Malgré ce manque d'équipement, il existe une relation étroite entre les marchés de la Commune. Les marchés de Dasso et de Aïzè servent de relais au marché central. Ainsi, la situation géographique des marchés secondaires leur permet d'être pourvoyeur du marché central de tout genre de produits vivriers et aussi le marché central dote les marchés connexes de produits manufacturés en retour. On en comprend donc qu'il y a une interaction commerciale entre les marchés de la Commune. Beaucoup d'autres marchés viennent s'approvisionner surtout de produits de première nécessité dans les marchés de Ouinhi, plus principalement au marché central. La figure 2 présente la répartition des marchés et les circuits directionnels des produits.

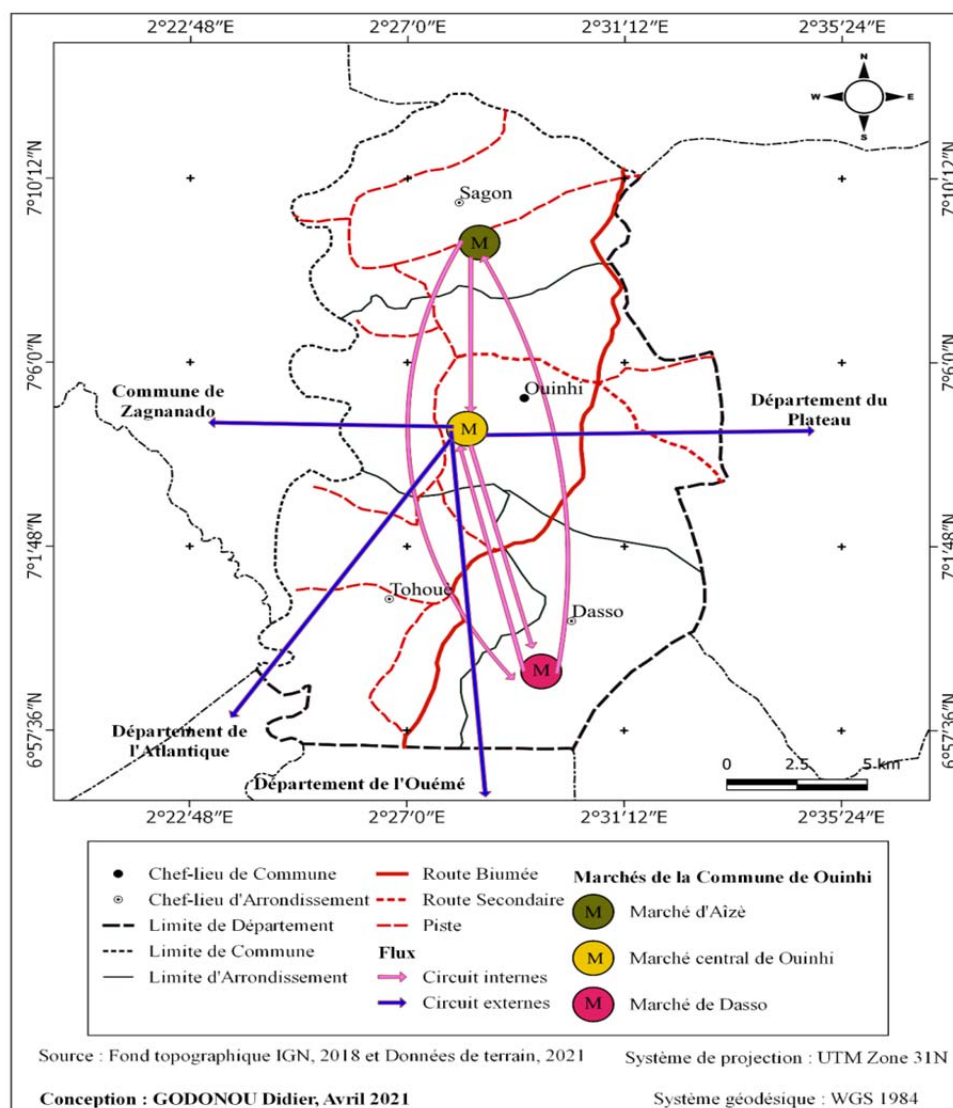


Figure 2 : Marchés et circuits de distribution des produits dans la Commune de Ouinhi

Il ressort de cette figure qu'il existe une relation étroite entre les marchés de la Commune de Ouinhi. Plusieurs catégories de produits sont commercialisées dans les trois marchés de la Commune. Il s'agit des produits vivriers (maïs, haricot, manioc, etc.) ; produits maraîchers (tomate, piment, gombo, légumes feuilles, etc.) et des produits d'élevage (moutons, poulets, chat, chien, œufs, lait de bœuf, fromage, etc.) qui proviennent de la Commune et des Communes voisines telles qu'Adja-Ouèrè, Pobè, Bonou, Zagnanado, etc. Ces marchés sont aussi ravitaillés en produits manufacturés (sucre, allumette, boîte de conserve, tissus, etc.) et en produits cosmétiques (pommades, crèmes, rouge aux lèvres, savon, parfums, etc.) puis les objets électroniques. Ces échanges commerciaux à l'intérieur de la Commune et surtout entre la Commune et les Communes environnantes sont favorisés par la disponibilité de plusieurs infrastructures marchandes implantées hors des marchés de la Commune. La figure 3 présente la répartition des infrastructures marchandes construites hors marchés dans la Commune de Ouinhi.

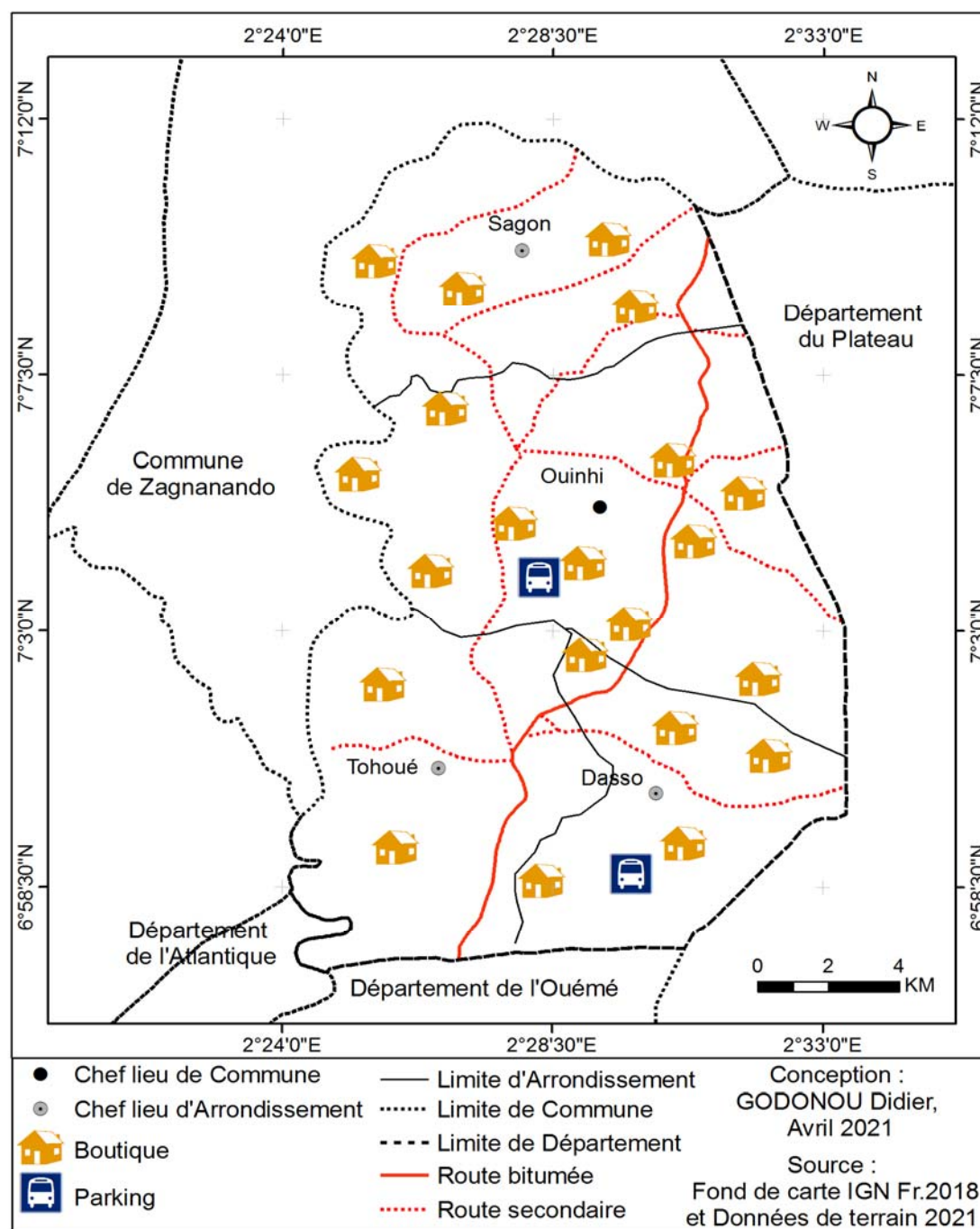


Figure 3 : Répartition spatiale des infrastructures marchandes construites hors marchés dans la Commune de Ouinhi.

Il ressort de l'observation de la figure 3 qu'au total, 21 boutiques ont été construites par la mairie en dehors des marchés dans la Commune et réparties comme suit : 10 boutiques à Ouinhi centre, 06 à Dasso et 05 à Sagon. Il faut noter que ces infrastructures sont inégalement réparties. Les frais de location des boutiques varient de 4000 F à 10 000 F CFA.

3.2- Gestion des infrastructures marchandes

La loi sur la décentralisation en sa section 7 et son article 104, stipule que la gestion du marché incombe à la Commune. Conformément à cette loi, la gestion des infrastructures marchandes de la Commune de Ouinhi relève de la compétence de la mairie. La mairie s'occupe de l'attribution des sites des marchés, des travaux d'aménagement, construction des infrastructures et

équipements, et de l'octroi des places aux usagers. Elle assure la sécurité et l'entretien des marchés en collaboration avec les différents comités de ces derniers.

Le recouvrement des taxes, impôts et redevances se fait par les services fiscaux de la mairie. La collecte se fait par des agents collecteurs de taxes, constitués en équipes réparties comme suit : une équipe des droits de places et taxes puis une autre équipe qui s'occupe de la perception des droits et taxes de parking. Dans les marchés, les droits de place sont fixés à 100 F pour les hangars et payés par jour du marché par les commerçants. Ils paient aussi l'impôt dont les frais dépendent de la grandeur de leurs produits. Par exemple un étalage de taille moyenne paie 10 200 FCFA par an. Les commerçants qui restent sous les appâtâmes payent aussi 100 F CFA par jour du marché. Quant aux boutiques, les taxes sont payées mensuellement et varient de 8 000 F à 10 000F. Les occupants des boutiques construites hors des marchés payent une redevance mensuelle qui varie de 4 000F à 8 000F. Le tableau II indique les ressources financières issues des droits de place et de parking perçues par la mairie de Ouinhi de 2016 à 2020.

Tableau II : Recettes des services marchands dans la Commune de Ouinhi

Service marchands	Année / Montant en F CFA				
	2016	2017	2018	2019	2020
Droit de place	5 356 925	5 769 250	5 359 650	1 296 050	3 247 675
Droit de parking	719 900	804 800	722 300	330 700	641 300
Total	6 076 825	6 574 050	6 081 950	1 626 750	3 888 975

Source : Résultats d'enquête de terrain, avril 2021.

D'après l'analyse du tableau, les recettes de cette période tournent autour de 24 248 550 F CFA dont 21 029 550 F CFA pour le droit de place et 3 219 000 F CFA au titre de droit de parking. Les taxes perçues dans ces marchés contribuent à 12 % en moyenne au budget communal entre 2016 et 2020. Elles aident la mairie à construire d'autres hangars et boutiques avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Elles permettent également d'entretenir ceux déjà construits. Il est important de notifier que les recettes issues des infrastructures marchandes permettent également la construction des ponts et rechargement de certaines voies et pistes rurales, la construction des infrastructures sociocommunautaires (école, centre de santé...) dans la Commune. Ils participent aussi au paiement des agents collecteurs des taxes dans les marchés de la Commune puis à la construction des hangars modernes et autres besoins pour l'émergence et le rayonnement des marchés de la Commune. Les recettes issues desdits marchés ont contribué à 35 % aux réalisations diverses, et à 65 % au paiement des agents collecteurs et personnel de la Commune. Les photos 5 et 6 montrent un hangar et une boutique construits grâce aux recettes issues des infrastructures marchandes.



Photo 5 : Hangars au marché d'Aïzè



Photo 6 : Boutiques au marché central de Ouinhi

Planche 3 : Hangars au marché d'Aïzè et boutiques au marché central de Ouinhi

Prise de vues : Zannou, avril 2021

Les photos 5 et 6 montrent un hangar de douze places et une boutique de trois places construits grâce aux recettes issues des marchés de la Commune de Ouinhi. Les investissements sont également orientés vers la construction des modules de salles, de centre de santé, etc.

3.3- Problèmes liés à la gestion et à l'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi

3.3.1- Difficultés de gestion des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi

D'après les résultats, les principales faiblesses liées à la gestion de ces infrastructures marchandes sont : (i) le manque de transparence dans la collecte des recettes d'après 95 % des personnes enquêtées et 79 % des personnes ressources interviewées ; (ii) la politisation des projets d'aménagement de certains marchés au détriment des autres selon 93 % des élus locaux ; (iii) le fonctionnement irrégulier des comités chargés de la gestion des infrastructures marchandes d'après 57 % des usagers des marchés. Les hommes politiques qui siègent au sein des instances dirigeantes des collectivités locales influencent négativement le choix des sites d'implantation des infrastructures marchandes. En effet, saisisant l'opportunité d'être associés à l'élaboration des documents de planification des infrastructures de base, ces hommes politiques influencent le travail des techniciens en orientent le choix des domaines d'implantations de ces infrastructures pour honorer leurs promesses électorales. C'est le cas du marché de Dasso qui ne devrait pas bénéficier d'un projet d'aménagement au détriment du Marché central de Ouinhi. Des personnes rencontrées à la mairie de Ouinhi affirment que le marché central devrait être réhabilité mais comme l'ancien maire de la Commune est de l'arrondissement de Dasso, il a œuvré pour envoyer le projet PAIA-VO, reconstruire et aménager le marché de Dasso, alors que le projet est destiné au départ pour le marché central de Ouinhi. Dans les autres marchés secondaires, tous les commerçants ne prennent pas de tickets et ne payent pas aussi les frais d'installation ou de place. Les agents collecteurs des recettes ne rendent pas toujours compte fidèlement des montants reçus des usagers des marchés. A ceci s'ajoutent des fraudes, des tickets parallèles de la part de ces agents d'après des informations recueillies sur le terrain. Les infrastructures confiées aux usagers sont mal utilisées par ces usagers car ils ne bénéficient d'aucune sensibilisation sur les modes élémentaires de vie. Il y a aussi l'incivisme de certains usagers et l'insuffisance du matériel d'assainissement. Il est aussi observé que les places ne sont pas entretenues quotidiennement, ne serait-ce que les jours de marché.

3.3.2- Manque de politique d'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi

Dans la Commune de Ouinhi, il n'existe pas de véritable politique d'aménagement des infrastructures marchandes. Ainsi, on note la prédominance des appâtâmes dans les marchés, l'absence et insuffisance de latrines, l'abandon de certains équipements marchands et le mauvais état des pistes desservant ces lieux d'échanges. Il faut noter que le véritable problème est que les équipements marchands sont pour la plupart construits en matériaux précaires ; ce qui ne sécurise pas les activités. Cet état de chose est la conséquence de l'insuffisance des places dans les boutiques et hangars modernes disponibles dans les marchés de la Commune de Ouinhi. Les photos 7 et 8 présentent l'animation des marchés de Ouinhi avec les usagers hors équipements marchands formels.



Photo 7 : Vue partielle des vendeuses occupant les artères au marché central de Ouinhi.



Photo 8 : Appâtâme au marché d'Aïzè

Planche 4 : Equipements marchands en matériaux précaires à Ouinhi-Centre et Aïzè

Prise de vues : Tchaou, juillet 2021

A travers la photo 7, il est clair que les vendeuses des marchés de Ouinhi exposent leurs marchandises à l'aire libre et sous le soleil parce que les hangars sont insuffisants pour les contenir. Quant à la photo 8, elle est l'expression même de la présence

d'importants appâtâmes dont l'état expose les usagers aux intempéries. Ces appâtâmes sont pour les vendeuses qui n'ont pas de places sous les hangars. Cela témoigne l'insuffisance des hangars dans les marchés de la Commune.

Par ailleurs, l'occupation anarchique de l'espace et l'engorgement des marchés entraînent aussi une circulation difficile aux piétons, motocyclistes et augmente les risques d'accident et d'insécurité. En effet, 85,33 % des usagers du marché de Dasso et 76 % du marché d'Aïzè disent que les voies d'accès ne permettent pas aux clients de circuler librement. Ils confirment qu'elles sont dégradées et inondées parfois. L'autre problème d'aménagement est lié à l'assainissement des marchés. Selon la quasi-totalité des usagers des marchés (98 %), la gestion des ordures est médiocre, ce qui fait qu'on retrouve des déchets dans certains hangars totalement engorgés surtout à Aïzè. Aussi ces infrastructures cohabitent-elles avec des toilettes. L'inefficacité de la politique d'aménagement des infrastructures marchandes dans la Commune de Ouinhi se traduit par la non fonctionnalité et l'abandon de certaines infrastructures. Dans le marché central de Ouinhi, malgré l'insuffisance des latrines, d'autres infrastructures existent mais ne fonctionnent pas. C'est le cas d'une cabine non fonctionnelle et deux modules dont l'un à quatre cabines et l'autre à cinq cabines, qui ne fonctionnent pas aussi. Au niveau du marché d'Aïzè, le magasin de réconciliation est délaissé et abandonné dans une brousse dans ledit marché (photo 9).



Photo 9 : Magasin abandonné au marché d'Aïzè

Prise de vue : Zannou, avril 2021

Tout ceci limite la mobilisation des ressources financières au profit de la mairie d'après 97 % des personnes ressources interviewées. Il faut aussi ajouter le manque de transparence dans la collecte des recettes dans le rang des agents de la mairie et le refus de paiement de taxes par certains usagers des marchés.

IV. 4- DISCUSSION

Les résultats de cette recherche révèlent que la gestion des infrastructures marchandes à Ouinhi est essentiellement assurée par les autorités locales. La mairie s'occupe de l'attribution des sites des marchés, des travaux d'aménagement, construction des infrastructures et équipements, de l'octroi des places aux usagers. Elle assure la sécurité et l'entretien des marchés en collaboration avec les différents comités de ces derniers. Cependant, cette gestion présente des insuffisances ou faiblesses qui sont entre autres le manque de transparence dans la collecte des recettes, la politisation des projets d'aménagement de certains marchés au détriment d'autres, le fonctionnement irrégulier des comités chargés de la gestion des marchés, l'insalubrité, l'abandon de certains équipements marchands, la prédominance des appâtâmes dans les marchés, l'absence et insuffisance de latrines, le manque d'entretien des infrastructures existantes et le mauvais état des pistes desservant ces lieux d'échanges. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par D. A. Aïchéou (2017, p. 9) qui a noté que la principale contrainte qui limite le fonctionnement des marchés de produits agricoles vivriers du département de l'Atlantique reste l'insuffisance et la précarité des infrastructures marchandes (39 % des cas) ; viennent ensuite les problèmes d'assainissement et d'hygiène (18 %) et les barrières d'accès aux marchés (12 %). Les contraintes d'aménagement, l'exiguïté des espaces marchands, les contraintes financières et la collecte des taxes comptent respectivement pour 10 %, 9 %, 7 % et 5 %. Ces résultats corroborent ceux de K. N'Kéré (2016, p. 39) au marché de Nadoba du milieu Koutammakou au Togo et de G. D. F. Dakouri et A. Koulaï (2015, p. 74) dans les marchés d'Abobo-centre à Abidjan en Côte d'Ivoire. Les résultats des travaux de P. Mpanzu-Balomba (2012, p. 202) vont dans le même sens et plus loin lorsqu'ils font remarquer que les marchés vivriers du Bas-Congo, sont caractérisés par des infrastructures inadéquates (transport,

stockage et transformation), des unités de vente non standardisées, des problèmes d'information sur le marché, un fonctionnement informel, un grand nombre d'intermédiaires et des tracasseries sur les routes et les marchés. Ceci a été appuyé par C. S. Dansou (2015, p 19), de par les résultats de ses travaux, 80 % des marchés du plateau d'Aplahoué sont caractérisés par les problèmes d'assainissement, d'hygiène et l'évacuation des eaux pluviales. Les résultats de G. Henry et F. Poisbeau (2015, p. 8) sur les marchés en Afrique et de B. Michelon *et al.*, (2015, p. 22) dans la ville de Niamey au Niger révèlent les mêmes réalités, lorsqu'ils ont trouvé que les dysfonctionnements classiques propres aux marchés de nombreuses villes africaines sont les encombrements et le problème de circulation (à l'intérieur mais également à l'extérieur des marchés), l'hygiène et la salubrité de ces lieux publics, la gestion des déchets, sécurité et l'incendie des lieux.

Les résultats de R. Kadjègbébin *et al.*, (2012, p 12) ont fait cas des contraintes empêchant du bon rayonnement du marché de la ville de Dassa-Zoumè dont l'exiguïté du pôle d'échange, le cadre commercial peu adéquat et la mauvaise politique de distribution des produits commercialisés, l'inorganisation et l'incompétence des agents collecteurs de taxes, la défaillance des entreprises qui assurent diverses prestations dans le marché. Les résultats précédents rejoignent ceux de S. Zannou (2014, p. 87) lorsqu'il a révélé que le manque d'infrastructures de qualité constitue un grand obstacle pour le rayonnement des activités commerciales dans les marchés du département du Plateau (Bénin) et ces contraintes sont plus accentuées dans les grands marchés (Ikpilè à Adja-Ouèrè, d'Obada à Pobè, d'Asèna à Kétou et celui d'Ifangni) à vocation internationale du département qui sont censés apporter plus de recettes pour le développement des Communes ; que ceux-ci ont donc besoin d'assez d'infrastructures en matière de hangars, magasins, etc. afin de jouer leur rôle dans le développement des Communes.

V. CONCLUSION

La présente recherche a permis d'avoir une meilleure connaissance des infrastructures marchandes de la Commune de Ouinhi ainsi que les faiblesses d'aménagement liées à ces dernières. Cette gestion fait intervenir principalement la mairie (autorités locales) et les comités. Les principales faiblesses liées à la gestion de ces infrastructures sont le manque de transparence dans la collecte des recettes, la politisation des projets d'aménagement de certains marchés au détriment d'autres, le fonctionnement irrégulier des comités chargés de la gestion des marchés, l'insalubrité, l'abandon de certains équipements marchands, la prédominance des appâtâmes dans les marchés, l'absence et insuffisance de latrines, la mauvaise gestion des infrastructures existantes et le mauvais état des pistes desservant ces lieux d'échanges. Mais malgré ces insuffisances relevées, les infrastructures marchandes contribuent à hauteur de 12 % au budget de la Commune. Une gestion déléguée des infrastructures marchandes permettrait leur aménagement et faire d'elles de véritables instruments de développement local à travers la mobilisation de leurs ressources financières.

REFERENCES

- [1] AFD, 2015, L'AFD et les équipements urbains marchands : 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique, Rapport final, 40 p.
- [2] AÏCHEOU Dossa Alfred, 2017, *Marchés de produits agricoles vivriers du département de l'atlantique au sud du Bénin : fonctionnement, implications économiques et spatiales*, Thèse de Doctorat du 3ème cycle, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, 315 p.
- [3] DAKOURI Guissa Desmos Francis et KOULAÏ Armand, 2015, « Commercialisation des produits vivriers et la dégradation de l'environnement dans les marchés d'Abobo-Centre (Abidjan-Côte d'Ivoire) » in ; *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 2, 2015, pp. 66-76.
- [4] DANSOU Comi Serge, 2015, *Infrastructures marchandes et structuration de l'espace sur le plateau d'Aplahoué (Bénin)*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Université d'Abomey Calavi, Cotonou, 98 p.
- [5] DEGAN Togbémbabou, 2013, *Analyse de la contribution des infrastructures marchandes au développement local : Cas des marchés de la Commune d'Abomey-Calavi*, Mémoire de Master 2, ENAM, Abomey-Calavi, 116 p.
- [6] FAGNON Bernard, 2018, « Contraintes à la gestion des infrastructures et équipements marchands dans l'Arrondissement de Zeko : Cas du marché de Tindji (Za-Kpota, Bénin), in *Hommages offerts en hommage au Professeur Antoine Koffi AKIBODE*, Tome UL, pp. 163-178.

- [7] GEDES- COLTER IC, 2013, *Identification et formulation d'un nouveau programme dans le secteur des infrastructures économiques et marchandes dans les Communes du Borgou et de l'Alibori en République du Bénin*, Rapport de synthèse final, 23 p.
- [8] HENRY Gaëlle et POISBEAU François, 2015, *L'Agence Française de Développement (AFD) et les équipements urbains marchands 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique*, 40 p.
- [9] IBIKOUNLE Bilikissou, 2017, *Infrastructures et équipements marchands dans la ville de Covè*. Mémoire de maîtrise de géographie, UAC, 78 p.
- [10] IRAM, 2008, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences, études & méthodes*, 40 p.
- [11] KADJEBIN Roméo, 2010, *Gestion du marché de la ville de Dassa-Zoumè*, Mémoire de maîtrise de Géographie, FLASH, UAC, Cotonou, 89 p.
- [12] KADJEBIN Roméo, FANGNON Bernard et GIBIGAYE Moussa, 2012, « Contraintes à la contribution du marché de la ville de Dassa-Zoumè dans le développement local au Bénin », in *Les Cahiers du CBRST*, n°1 juillet 2012, 18-32.
- [13] KOUKOUI Cyrille, 2016, *Effets socio-économiques du rayonnement des marchés de la Commune d'Akpro-Misséréty*, Mémoire de maîtrise, UAC, FLASH, DGAT, 86 p.
- [14] MICHELON Benjamin, 2012, *Planification urbaine et usages des quartiers précaires en Afrique : Etude de cas à Douala et Kigali*, Thèse de doctorat unique, n°5195, EPFL, 467 p.
- [15] MICHELON Benjamin, WILHELM Laurence et GOUMEY Ibrahim., 2015, *Diagnostic de l'armature commerciale de la ville de Niamey*, Agence Française de Développement (AFD), rapport final, 113 p.
- [16] MPANZU-BALOMBA Patience, 2012, *Commercialisation des produits vivriers paysans dans le Bas-Congo (R. D. Congo) : Contraintes et Stratégies des acteurs*, Dissertation originale présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Agronomiques et Ingénierie biologique, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, 251 p.
- [17] N'KERE Komi, 2016, « Le rôle du marché de Nadoba dans le développement socio-économique du milieu Koutammakou au Togo » in *Revue de Géographie de l'Université Ouaga I Pr Joseph. KI ZERBO*, N°005, Vol. 1. pp. 37-55.
- [18] ZANNOU Sandé, 2014, *Gouvernance locale et stratégies de développement dans les Communes du département du plateau au sud-est du Bénin*, Thèse de Doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi, 324 p.